

LE PETIT ROBERT

Nouvelle édition millésime 2013

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© SNL Le Robert, 1967 pour la première édition du *Petit Robert*.

© *Dictionnaires Le Robert*, 1993 pour *Le Nouveau Petit Robert*, édition entièrement revue et amplifiée du *Petit Robert*.

© *Dictionnaires Le Robert - SEJER*, 2011 nouvelle édition.

25, avenue Pierre-de-Coubertin, 75013 Paris.

ISBN 978-2-32100-042-6

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants-droit, ou ayants-cause, est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L. 335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L. 122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

LE PETIT ROBERT

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE ET ANALOGIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION DU
PETIT ROBERT
DE
PAUL ROBERT

TEXTE REMANIÉ ET AMPLIFIÉ
SOUS LA DIRECTION DE
JOSETTE REY-DEBOVE
ET ALAIN REY

 le Robert

LE PETIT ROBERT

direction éditoriale Société DICTIONNAIRES LE ROBERT
représentée par
ESTELLE DUBERNARD
Directrice générale

direction de la rédaction
du *Petit Robert* ;
conception et rédaction
du *Nouveau Petit Robert*
(1993) JOSETTE REY-DEBOVE
ALAIN REY

Nous rendons hommage à HENRI COTTEZ
dont la contribution au *Petit Robert* (1967) a été déterminante.

Édition de 1993

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

rédaction CHRISTINE de BELLEFONDS
SOPHIE CHANTREAU
MARIE-HÉLÈNE DRIVAUD
LAURENCE LAPORTE
avec le concours de
CORINNE COULET – ISABELLE ESMOINGT
BÉNÉDICTE GAILLARD – AMINA MEDDEB
ISABELLE MÉTAYER – DOMINIQUE TAULELLE

spécialités MARIE-JOSÉ BROCHARD, ÉDITH LANÇON
(étymologies)
MICHAELA HEINZ, AMINA MEDDEB
et CYRIL VEKEN (locutions)
BÉATRICE LEBEAU-BENSA (graphies)
ALIETTE LUCOT-SARIR (phonétique, homonymes)
DANIÈLE MORVAN (suffixes)
BRIGITTE VIENNÉ (renvois analogiques)

terminologies JACQUES BEAU, CNAM (techniques et technologie)
MARIE-FRANÇOISE BOUCHON Conservatoire national de
musique et de danse (chorégraphie)
GEORGES COHEN Professeur honoraire à l'Institut Pasteur
(sciences de la vie)
JEAN-CLAUDE FÉRAY, INSERM (histoire des sciences)
COLETTE GALLERON-JULIENNE Docteur ès sciences
(astronomie, physique, mathématiques, sciences natu-
relles, musique)
LUDMILA MANUILA Docteur en médecine (contribution
aux articles de médecine)
MAURICE PACQUETET Président honoraire à la cour
d'appel de Paris (droit, procédure)
CATHERINE TEULE-MARTIN Docteur ès sciences de
gestion (économie, finances)
avec les conseils de MARIE-JOSÉE BRAKHA pour la religion
juive

francophonie	MAURICE PIRON (Belgique) VIOLAINE SPICHIGER (Suisse) GILBERTE GAGNON, JEAN-YVES DUGAS (Québec)
organisation et gestion	MARIE-HÉLÈNE DRIVAUD (coordination rédactionnelle auprès des services techniques) DOMINIQUE LOPIN (secrétariat de rédaction)
documentation et informatique documentaire	EMMANUELLE CARRANCE-MORAND LAURENT CATACH - ANNICK DÉHAIS CATHERINE MARTY - MALIKA MEKDAD VÉRONIQUE MULLON - LAURENT NICOLAS DOMINIQUE LOPIN (cinéma) ÉMILE SEUTIN (néologismes)
préparation	ÉMILIE BARAO - XIAO-LIN FU VÉRONIQUE LE GALL - ODILE MORVAN ANNE ROUMY - MARYLENE LACAZE
informatique	LUC AUDRAIN - KAROL GOSKRZYNSKI ÉLISABETH HUAULT - KAMAL LOUDIYI organisation : ANNIE BONDE - ANNICK DEHAIS saisie : ANNE BAUDRILLARD CÉCILE CHALANDON - MONIQUE HÉBRARD HELLEN RANSON
lecture - correction	ANNICK VALADE BRIGITTE ORCEL FRANÇOISE GÉRARDIN - MICHEL HERON NADINE LEFORT - ANNE-MARIE LENTAIGNE MURIEL ZARKA-RICHARD - ÉDITH ZHA et PIERRE BANCEL - CÉCILE CHALANDON VÉRONIQUE DUSSIDOUR - CHRISTINE EHM RÉGINE FERRANDIS - FRANÇOISE MARÉCHAL LYDIE RODIER
conception technique et maquette	GONZAGUE RAYNAUD

pour cette édition**chef de projet**

MARIE-HÉLÈNE DRIVAUD

rédaction

MARIE-JOSÉ BROCHARD, SOPHIE CHANTREAU,
MARIE-HÉLÈNE DRIVAUD, LAURENCE LAPORTE
avec le concours d'ÉLISABETH HUAULT, ANNICK DEHAIS
et de BÉATRICE LEBEAU-BENSA (graphies)

français hors de France

GUY BERTRAND, BRUNO de BESSÉ, ANDRÉ THIBAUT,
MICHEL FRANCARD en collaboration
avec GENEVIÈVE GERON et RÉGINE WILMET

terminologie

JEAN ABOUDARHAM, MAURICE COSANDEY, HERVÉ DURAND,
MÉLODIE FAURY, CHARLES HAAS, SYLVIE et JEAN-BAPTISTE VERCKEN
GÉRARD SOULIER, JEAN-CLAUDE TANGUY

informatique éditoriale

KAROL GOSKRZYNSKI
SÉBASTIEN PETTOELLO
MONIQUE HÉBRARD, CLAUDE SELLIN

documentation**et informatique documentaire**

LAURENT CATACH
ANNICK DEHAIS, LAURENT NICOLAS,
ÉMILIE BARAO

lecture-correction

ÉLISABETH HUAULT
NATHALIE KRISTY, ANNE-MARIE LENTAIGNE,
BRIGITTE ORCEL, SYLVIE PORTÉ, MÉRYEM PUILL-CHÂTILLON
LAURE-ANNE VOISIN, MURIEL ZARKA-RICHARD

maquette

GONZAGUE RAYNAUD, MAUD DUBOURG

création TETSU

Nous remercions tous nos amis linguistes et lecteurs pour leur apport
d'informations précieuses.

PRÉVALENCE [prevalā̃s] n. f. – 1966 ♦ anglais *prevalence* ■ MÉD. Nombre de cas d'une maladie, ou de tout autre évènement médical, enregistré dans une population déterminée à un moment donné, et englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens (opposé à *incidence* et à *fréquence*).

PRÉVALENT, ENTE [prevalā, ɛ̃t] adj. – 1710, à nouveau fin XVIII^e ♦ de *prévaloir*, d'après le latin *praevalens*

■ **1** Prédominant. *Doctrine, idéologie prévalente*. « Il est grand temps que le souci d'éthique, de justice, d'équilibre durable devienne prévalent » S. HESSEL. ■ **2** (1973) PSYCHOL. Idée prévalente : idée de base erronée qui prend une place exagérée chez un sujet.

■ (de prévalence) DÉMOGR. Morbidité* prévalente.

PRÉVALOIR [prevalwar] v. intr. (29 ; sauf subj. prés. que je prévale, que tu prévaies, qu'ils prévalent) – 1420 ♦ latin *praevalere* ■ **1** VX (PERSONNES) Avoir le dessus, prendre l'avantage, se montrer supérieur (cf. L'emporter* sur). « Octave ne prévalut contre lui qu'en se déclarant l'homme de la patrie » MICHELET. ■ **2** MOD. et LITTÉR. (CHOSSES) L'emporter. « L'Église doit tout surmonter et [...] rien ne prévaudra contre elle » BLOY. « La meilleure éducation du monde ne prévalait pas contre les mauvais instincts » GIDE. — ABSOLT « Il n'eût pas admis qu'une autre volonté que la sienne prévalût dans la conclusion du traité » MADELIN. Les vieux préjugés prévalaient encore. > **prédominer**. C'est finalement la dernière solution qui prévalut. Faire prévaloir ses droits. ■ **3** SE PRÉVALOIR DE... v. pron. (1564) Tirer avantage ou parti (de qqch.), faire valoir (qqch.). « Les observations fines sont la science des femmes ; l'habileté de s'en prévaloir est leur talent » ROUSSEAU. ♦ Tirer vanité, faire grand cas (de qqch.). > **senorgueillir**, se flatter. C'est un homme modeste, qui ne se prévaut jamais de ses titres. > se targuer.

PRÉVARICATEUR, TRICE [prevarikatoœr, tris] adj. – 1370 ; fém. XVIII^e ♦ latin *praevaricator* ■ LITTÉR. ou DR. Qui se rend coupable de prévarication. Fonctionnaires, magistrats prévaricateurs. ♦ n. (1380) « Un prévaricateur, moi ! un ministre qui se serait vendu ! » ZOLA. ■ CONTR. Fidèle, intègre.

PRÉVARICATION [prevarikasj] n. f. – 1380 ; « abandon de la loi divine » 1120 ♦ latin *praevaricatio* ■ LITTÉR. ou DR. Acte de mauvaise foi commis dans une gestion. — SPÉCIALT Grave manquement d'un fonctionnaire, d'un homme d'État aux devoirs de sa charge. > **malversation** ; **forfaiture**. « Les deux ministres accusés si bruyamment de prévarication » ZOLA.

PRÉVARIQUER [prevarike] v. intr. (1) – prévaricant 1398 ; prévarier « transgresser la loi divine » 1120 ♦ latin juridique *praevaricari* « entrer en collusion avec la partie adverse » ■ DR. Se rendre coupable de prévarication, trahir les devoirs de sa charge, de son mandat.

PRÉVENANCE [prev(ə)nās] n. f. – 1732 ♦ de *prévenant* ■ **1** Disposition à se montrer prévenant (29) ; attitude d'une personne qui va au-devant des désirs d'autrui. Avoir de la prévenance, faire preuve de prévenance, manquer de prévenance à l'égard de qqn, pour qqn. ■ **2** Une, des prévenances. Action, parole par lesquelles on cherche à prévenir les désirs de qqn. Entourer qqn de prévenances. > **attention**, **délicatesse**, **gentillesse**. Être plein de prévenances et d'égards pour sa femme (cf. Être aux petits soins*). « Elle avait des prévenances inimaginables, des attentions délicieuses, des gentillesse infinies » MAUPASSANT. > **amabilité**.

PRÉVENANT, ANTE [prev(ə)nā, ɑ̃t] adj. – 1514 ♦ p. prés. de *prévenir* ■ **1** THÉOL. Qui prévient (1, 29), agit par avance. Grâce prévenante, qui devance la volonté et l'aide à se déterminer au bien. ■ **2** (1718) COUR. (PERSONNES) Qui va au-devant des désirs d'autrui, cherche à faire plaisir. > **attentionné**, **complaisant**, **obligeant**. « elle continuait à se montrer prévenante, en faisant un visible effort pour corriger sa rudesse ordinaire » ZOLA. Être prévenant envers, pour qqn. — (CHOSSES) « Des manières naturelles et pourtant prévenantes » ROUSSEAU. ■ CONTR. Désagréable, hostile, indifférent.

PRÉVENIR [prev(ə)nir] v. tr. (22 ; auxil. avoir) – 1467 « citer en justice » ♦ latin *praevenire* « venir devant, en avant »

■ **PRÉCÉDER, DEVANCER** ■ **1** VX Devancer (qqn) dans l'accomplissement d'une chose, agir avant (un autre). « Celui-ci l'avait prévenu en se réfugiant de lui-même au monastère de Cluny » MICHELET. ■ **2** (1561) Aller au-devant de (qqch.), pour hâter l'accomplissement. > **devancer**. Prévenir les besoins de qqn, y pourvoir à l'avance (> *prévenant*). « Prévenir toujours les désirs n'est pas l'art de les contenter, mais de les éteindre »

ROUSSEAU. ■ **3** (1608) Aller au-devant de (qqch.), pour faire obstacle, empêcher par ses précautions (une chose fâcheuse ou considérée comme telle) d'arriver, de nuire. > **éviter**. « des escaliers aux cages tendues de filets, pour prévenir les tentatives de suicide » TOURNIER. Moyens de prévenir les maladies (> **préventif** ; **prophylaxie**). Sans compl. PROV. Mieux vaut prévenir que guérir. — « Persuadé que tous les penchants naturels sont bons [...], il ne s'agit que d'en prévenir l'abus » ROUSSEAU. ♦ Éviter (une chose considérée comme gênante) en prenant les devants. Prévenir des questions, des curiosités indiscrettes, y répondre par avance. Elle « prévenait les questions sur sa santé par de pudiques mensonges » BALZAC. Prévenir une objection, la réfuter avant qu'elle ait été formulée (> **prolepse**).

■ **ORIENTER L'AVIS** (XVII^e) Prévenir en faveur de, contre : mettre par avance (qqn) dans une disposition d'esprit favorable ou défavorable à l'égard de qqn, de qqch. > **influencer**. Des mauvaises langues vous ont prévenus contre lui (cf. Monter* contre). — (CHOSSES) « Mon air triste et languissant qui le prévenait en faveur de ma fidélité » LESAGE.

■ **AVERTIR, INFORMER** ■ **1** (1709) COUR. Mettre (qqn) au courant (d'une chose, d'un fait à venir) par la parole ou un signal. > **avertir**. Je l'ai prévenu de votre visite. Prévenez-le que nous arrivons demain. Ne fais rien sans me prévenir. > **2** **aviser**. — Sans compl. Partir sans prévenir. Tu pourrais prévenir ! Le conducteur doit prévenir lorsqu'il change de file. > **signaler**. — (PASS.) Te voilà prévenu, à toi de faire attention. Ils « étaient prévenus qu'on ne les payerait pas, s'ils lui servaient des consommations à crédit » ZOLA. ■ **2** Annoncer (à qqn), sur un ton de menace (ce qui risque de lui arriver dans tel ou tel cas). Je te préviens que si tu recommences, je te quitte. Je vous aurai prévenus ! ■ **3** Mettre (qqn) au courant d'une chose présente ou passée. > **informer**, **instruire**. « Prévenez-moi si vous avez d'autres cas, » dit Rieux » CAMUS. — SPÉCIALT Informer (qqn) d'une chose fâcheuse ou illégale pour qu'il y remédie ou essaie d'y mettre fin. Prévenir la police, les pompiers. « Les gendarmes sont prévenus. Ils vont vous arrêter » GREEN. Prévenez vite le médecin !

■ CONTR. Tarder. Exciter, provoquer. — Taire (se).

PRÉVENTIF, IVE [prevätif, iv] adj. – 1819 ♦ du latin *praeventus*, de *praevenire* ■ **1** Qui tend à empêcher (une chose fâcheuse) de se produire. Prendre des mesures préventives contre les accidents de la route, les incendies... — Médecine préventive : moyens mis en œuvre pour prévenir le développement des maladies, la propagation des épidémies. > **prophylactique**. Traitement préventif. Prendre un médicament à titre préventif. ■ **2** (1835) DR. Qui a rapport, qui est appliqué aux prévenus. ANCIENNT Détention préventive.

PRÉVENTION [preväsj] n. f. – 1637 ; « action de devancer » 1374 ♦ latin *praeventio* ■ **1** Opinion, sentiment irraisonné d'attirance ou de répulsion antérieur à tout examen (> **1** parti [pris], **préjugé**). Examiner les choses sans prévention ni précipitation. « Un juge doit écarter toute prévention » D'ALEMBERT. Avoir des préventions contre qqn. « Je suis arrivé au milieu de toutes les préventions suscitées contre moi, et j'ai tout vaincu » CHATEAUBRIAND. ♦ SPÉCIALT Disposition d'esprit hostile. « Constantinople justifie toutes mes préventions » GIDE. ■ **2** (1792) DR. Situation d'un prévenu (39). — ANCIENNT Détention préventive (remplacée par la détention provisoire). Faire six mois de prévention. ■ **3** LITTÉR. Accusation. « Une vivacité d'innocent qui se débat contre une prévention honteuse » MAUPASSANT. ■ **4** (1883) COUR. Ensemble de mesures préventives contre certains risques ; organisation chargée de les appliquer. Prévention des accidents du travail. Prévention routière. Prévention médicale. > **prophylaxie**.

PRÉVENTIVEMENT [prevätivmā] adv. – 1834 ♦ de *préventif* ■ **1** D'une manière préventive. Se soigner préventivement. ■ **2** DR. ANCIENNT En qualité de prévenu.

PRÉVENTORIUM [prevätörjɔm] n. m. – 1907 ♦ du latin *praeventus*, d'après *sanatorium* ■ Établissement de cure, où étaient admis des sujets menacés de tuberculose, avant la découverte des antibiotiques. > **aérium**. Des *préventoria*.

PRÉVENU, UE [prev(ə)ny] adj. et n. – 1611 ♦ p. p. de *prévenir* ■ **1** Qui a de la prévention, des préventions (en faveur de ou contre qqn, qqch.). « Tout prévenu que j'étais en ta faveur » LESAGE. « On ne pouvait guère choisir de gens plus prévenus contre les jansénistes » RACINE. ■ **2** DR. Qui répond d'un délit. Être prévenu d'un délit. ■ **3** n. (1604) Personne traduite devant un tribunal correctionnel pour répondre d'un délit. Citer un prévenu devant le tribunal. Mandat de dépôt décerné contre un prévenu. Prévenus et suspects.